

6 Société et Culture

Education

Le Séna en grève d'une semaine renouvelable dès lundi prochain

SNN

Libreville/ Gabon

APRES un préavis de grève déposé le 6 janvier dernier auprès de la tutelle, et resté

sans suite favorable, les enseignants membres du Syndicat de l'éducation nationale (Séna) ont décidé de rentrer en grève d'une semaine, renouvelable, dès le lundi 18 janvier 2016. Cette décision a été prise vendredi à l'una-

nimité, au cours d'une assemblée générale organisée à leur siège sis à la Peyrie. Selon le secrétaire national du Séna, chargé de la formation, Emile Fulgence Ella "le constat fait après le dépôt du préavis de grève est qu'à

ce jour, rien n'a bougé du côté du gouvernement. Alors les enseignants, à l'unanimité, ont demandé qu'on observe un moment de grève qui va durer une semaine renouvelable. Donc dès lundi nous sommes en

grève", à déclaré le secrétaire national.

Soulignons qu'au nombre de leurs revendications, les enseignants réclament le paiement des vacances pour l'examen du BEPC et l'encadrement des étudiants

de l'Ecole nationale des instituteurs (Eni). A cela s'ajoute l'éternel problème du paiement de la Prime d'incitation à la performance (PIP) du deuxième trimestre 2015.

Fonction publique

Le Synafopa suspend la grève

AJT

Libreville/ Gabon

Le verdict est tombé vendredi, à l'issue de l'assemblée générale ayant réuni les membres du syndicat du ministère de la Fonction publique au lieu dit "sous les manguiers". Les grévistes ont relevé une nouvelle avancée dans les revendications, notamment la mise en service des bus de transport et le maintien de la prime de transport.

REUNIS vendredi en assemblée générale au lieu dit "Sous les manguiers", les membres du Syndicat national des agents du ministère de la Fonction publique, de la Réforme administrative et de la modernisation des ca-

dres juridiques et institutionnels (Synafopra) ont annoncé, à l'issue de cette rencontre, la suspension du mouvement de grève qu'ils observaient depuis plusieurs mois. Et pour cause, les agents grévistes disent avoir enregistré une nouvelle satisfaction au nombre des revendications inscrites dans leur cahier de revendications. Notamment la mise en circulation des bus de transport avec en prime, le maintien de la prime de transport qui leur est allouée.

En effet, a expliqué le président du Synafopra, Regis Malembe "Nous avons suspendu le mouvement de grève parce que, sur les cinq points de revendication prioritaires inscrits dans notre cahier de charge, deux avaient trouvé satisfaction.



Photo : AJT

Les membres de la Synafopra présents à l'AG ayant décidé de la suspension du mouvement.

Notamment l'organisation du concours professionnel qui permet aux agents de monter en grade - les 8 et 9 septembre 2015 - et l'établissement des cartes professionnelles. Et là, nous venons d'obtenir un troisième point, la mise en circulation des bus de transport. Ces bus étaient immobilisés (...), ils seront en

circulation dès lundi 18 janvier 2016 à 6h 30. Et vu que c'est un pas fait par l'administration, par souci d'honnêteté, et surtout que c'est le principe de la négociation, lorsqu'on considère qu'il y a une avancée, on doit suspendre, pour continuer", a-t-il indiqué.

Les membres du Synafopra

ont toutefois tenu à préciser qu'il ne s'agit que d'une suspension de leur mouvement, et non d'un arrêt définitif, d'autant plus qu'il y a d'autres points inscrits au protocole d'accord, auxquels ils espèrent que les responsables hiérarchiques de ce département ministériel trouveront des réponses, à court et moyen termes.

Au nombre des points n'ayant pas encore trouvé satisfaction, les responsables du Synafopra mentionnent les nominations des agents du ministère aux postes vacants, ou plutôt la confirmation des dites nominations, puisqu'elles ont faites au niveau interne mais n'étaient pas encore entérinées en Conseil des ministres, et enfin le paiement du reliquat de la Prime d'incitation à la performance (PIP)

du deuxième trimestre 2015.

Aussi, le Synafopra dit-il s'en remettre aux autorités pour la satisfaction des autres points afin que le mouvement de grève prenne définitivement fin. "Nous n'allons pas donner du temps, nous appelons à la sagesse et à la responsabilité de nos responsables, qu'ils comprennent que nous avons écouté, que nous comprenons que la situation est critique et qu'il faut leur donner du temps. Ils ont réglé trois questions, nous demandons que le comité tripartite mis en place continue à se rencontrer. Parce que c'est en comité que nous allons régler tout les problèmes, sans que nous ayons à revenir sous les manguiers", a conclu Regis Malembe.

Enseignement supérieur

Un pacte de dialogue et d'entente entre les syndicats du Cnou et la tutelle

Prissilla MOUSSAVOU MOUITY

Libreville/ Gabon

Les organisations syndicales du Centre national des œuvres universitaires (Cnou) ont signé jeudi une trêve sociale d'un an avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Denise Mekam'ne.

C'EST un protocole d'accord d'une validité d'un an qui a été signé jeudi par les représentations syndicales du Centre national des œuvres universitaires (Cnou) et le ministre de l'Enseignement su-

périeur et de la Recherche scientifique, maître Denise Mekam'ne.

Cette trêve sociale, paraphée par le Synapugress, le Satoug, le Synapaugeg et le Synoug, a pour objectif principal de surmonter les difficultés liées au fonctionnement de l'université, particulièrement. Ce pacte est également une passerelle de dialogue et de concertation entre les deux parties, afin de ramener le calme et de trouver ensemble des solutions aux problèmes énoncés dans les revendications des syndicats du Cnou. En effet, le Centre national des œuvres universitaires connaît, depuis des années, des difficultés d'ordres budgétaire, juridique et organisa-



Photo : P.M.M

Iwangou Mboumba Victor, directeur général adjoint du Cnou, signant le protocole d'accord sous le regard de la ministre de l'Enseignement supérieur.

tionnel, ce que son personnel juge révoltant. Pour surmonter les différents problèmes qui se posent à cette entité universitaire, ses

personnels, à travers leur représentation syndicale, avaient proposé aux partenaires sociaux une action concertée. C'est donc au sortir

de cette concertation que les différentes parties se sont accordées sur la mise en place dudit protocole d'accord. «Par cet accord, les parties ont convenu de suspendre les revendications d'ordre social et économique durant la période d'un an, donc du 15 décembre 2015 au 15 décembre 2016. A travers cette trêve, nous voulons discuter avec les syndicalistes et apaiser le climat au sein du Cnou. C'est un engagement que nous prenons aujourd'hui. Et nous comptons sur chacun pour le respecter», a souligné le ministre Denise Mekam'ne.

De son côté, Felix Edandekore, président du Syndicat national des œuvres universitaires du Gabon (Synoug),

s'est réjoui de cette démarche qu'il juge responsable. «Plutôt que de barricader des routes ou de brandir des banderoles pour exprimer notre mécontentement, nous avons choisi de le faire dans le calme. Nous sommes des syndicats responsables et nous nous devons d'adopter des comportements exemplaires. C'est pour cette raison que nous nous sommes accordés avec notre tutelle sur la signature d'une trêve sociale avant de trouver des solutions à nos différentes revendications", a-t-il précisé.

Gageons que les deux parties vont respecter leurs engagements pour la bonne exécution du protocole.

Les étudiants aussi s'ouvrent à la négociation

P.M.M

Libreville/ Gabon

APRES la signature du protocole d'accord entre les membres des syndicats du Centre national des œuvres universitaires (CNOU) et le ministre de l'Enseignement supérieur jeudi dernier, les mouvements d'étudiants de l'Université Omar Bongo (UOB), se sont, dans la même journée, soumis au même rituel. Sous l'égide de Denise Mekam'ne, la mutuelle étudiante de l'UOB, l'Etudiant conscient, l'Etudiant intègre, la Ligue estudiantine des droits de l'homme, la Mouance estudiantine unie pour la transparence et l'équité se sont tour à tour engagés, à travers la signature d'un protocole de



Photo : P.M.M

La trêve paraphée par les étudiants et leur ministre de tutelle, implique de s'abstenir de tout mouvement pouvant gêner les activités pédagogiques.

trêve, à suspendre tout mouvement pouvant perturber les cours durant un an. C'est suite aux réunions des 18 et 21 décembre 2015, que les différentes parties s'étaient librement exprimées sur les questions qui préoccupent les étudiants de l'UOB. Au sortir donc de cette concertation, les étudiants et

leur tutelle s'étaient engagés à respecter une trêve pour le bon déroulement de l'année universitaire 2015-2016. Le présent accord implique de s'abstenir de tout mouvement pouvant gêner les activités pédagogiques, les examens et le bon fonctionnement de l'Université. «Durant un an de négociation, les par-



Photo : LLIM

Denise Mekam'ne, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique lors de sa rencontre avec les étudiants de l'UOB.

ties s'engagent à soumettre leurs préoccupations et leurs propositions dans le cadre du dialogue social entre la mutuelle et les autorités recto- rales et ministérielles. A cet effet, des rencontres seront organisées durant l'année universitaire», a indiqué Denise Mekam'ne, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la

Recherche scientifique. Par ailleurs, les étudiants, avant de valider et signer officiellement le protocole de trêve, ont présenté leur cahier de revendications au ministre et à l'ensemble de ses collaborateurs. Leur porte-parole, Nicolas Ondo Obame, leader du groupe Etudiant conscient a rappelé la série des mesures

prises dernièrement par l'administration de l'université Omar Bongo. Notamment le passage en master conditionné par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 12, à l'origine du dernier mouvement d'humeur des étudiants. Et la limitation des effectifs aux nombre de 15 et de 20 pour les étudiants respectivement admis en master recherche et en master professionnel. Ces mesures "sont non seulement contraires à la lettre mais aussi à l'esprit du décret 340 du 28 février 2013 relatif à l'application du système Licence Master Doctorat (LMD). Les problèmes que connaît l'UOB sont nombreux, nous éviterons de tous les énumérer", a-t-il souligné.